

Pervertissement totalitaire et perversion de la loi **Olivier Jouanjan avec Hannah Arendt**

Martine Leibovici (Université Paris Diderot-Paris 7/LCSP)

A la mémoire de Miguel Abensour

L'examen du cas Eichmann par Hannah Arendt éclaire, d'un autre point de vue, une dimension fondamentale déjà présente dans *Les Origines du totalitarisme*, qu'avec Anne-Marie Roviello nous avons appelée le pervertissement totalitaire. D'une manière générale, le totalitarisme vise à instaurer une domination totale qui passe par la mise en mouvement organisée des masses modernes dans le but de faire advenir une société enfin unifiée par le biais de l'élimination physique et censément purificatrice de groupes humains qualifiés d'objectivement menaçants. La mise en œuvre de ce projet requiert des dispositifs qui vont bien plus loin que la seule élimination – effective d'entrée de jeu – des opposants politiques lors de la prise du pouvoir. La terreur, qui est au principe de ce régime, est indépendante de toute opposition, elle réalise la loi de ce mouvement afin que « la force de la nature ou de l'histoire puisse emporter le genre humain tout entier dans son déchaînement, sans qu'aucune force humaine spontanée ne vienne y faire obstacle »¹.

L'instauration d'un régime totalitaire ne se produit cependant pas dans le vide, mais toujours dans un contexte historique donné, elle fait fond sur les problèmes et les crises politiques non résolus d'une époque et tient compte de la complexion des êtres humains, des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, de leurs habitudes de penser et de juger, aussi variées qu'immaîtrisables. Quelles que soient les influences et les déterminismes qui pèsent sur les individus, ils se combinent toujours avec une spontanéité, une impulsion à agir et penser par soi-même, ressource toujours renouvelée d'imprévisibilité. Selon Arendt, l'ambition du totalitarisme est moins de parvenir à maîtriser cette ressource qu'à l'éradiquer complètement, qu'à la rendre superflue. Cela n'advient pas par le biais d'un remplacement pur et simple des modes d'être et des liens humains par d'autres, mais par la mise en place de dispositifs de torsion, de détournement, de retournement de ceux-ci, tels que, comme nous l'écrivons dans notre ouvrage, « les éléments du monde familier sont (...) recyclés à partir d'une intention visant à modifier de fond en comble le monde dans lequel les individus ont été formés et éduqués »². Si la complicité de tous est requise pour mettre en œuvre un tel projet, celui-ci a besoin d'acteurs impliqués, comme Eichmann, jusqu'à la criminalité directe.

Les justifications que celui-ci a invoquées au procès de Jérusalem laissent directement entrevoir ce qu'il en a été du « dés-intéressement » de l'acteur totalitaire dont parle Arendt dans *Les Origines* : quelqu'un qui s'est retiré de lui-même, de sa sensibilité, de ses intérêts personnels et a déposé son propre moi et sa capacité d'agir dans l'ego du Führer, lui-même identifié au peuple. Comme s'il ne restait de sa spontanéité que sa seule énergie vitale la faisant s'exhiber « dans cette aliénation comme pleine affirmation d'elle-même »³. On ne peut rendre compte d'un tel pervertissement par le seul recours à la psychologie du sujet, car il est l'enjeu direct du régime totalitaire qui l'organise à l'échelle d'un pays. C'est pourquoi on peut parler ici de « spontanéité organisée », sur le modèle de l'expression oxymorique de « banalité du mal ».

Pour se justifier, Eichmann s'est aussi retranché derrière la fameuse « obéissance aux ordres », qui est – à l'entendre – la vertu des vertus, lui qui se présente comme celui qui a

¹ H. Arendt, « Les origines du totalitarisme », ci-après *OT*, trad. J.-L. Bourget *et alli*, révisée par H. Frappat, in *Les Origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, ci-après *OTEJ*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2002, p. 819.

² Martine Leibovici, Anne-Marie Roviello, *Le pervertissement totalitaire. La banalité du mal selon Hannah Arendt*, Paris, Kimé, 2017, p. 17.

³ *Ibid.*, p. 297-298.

toujours fait son « *devoir* ». Mais Arendt est particulièrement attentive à la précision qu'il ajoute, selon laquelle il obéissait « non seulement aux *ordres* mais (...) aussi à la *loi* »⁴, tout en rappelant qu'à l'époque « les paroles du Führer avaient force de loi »⁵. Que la loi d'un pays ait pu être identifiée à la parole du dirigeant suprême indique qu'il s'y est produit ce que Claude Lefort repère comme une « perversion de la loi », dans un texte où il rend hommage à Arendt pour avoir, l'une des rares, posé une question fondamentale dans le dernier chapitre des *Origines du totalitarisme* : « Qu'en est-il de la loi dans l'univers totalitaire ? »⁶ car c'est, avait-il indiqué plus haut, « à détecter le statut de la loi dans le totalitarisme que l'on touche à son essence »⁷. Dans notre livre nous montrons que seule une telle perspective permet de comprendre en quoi consiste l'obéissance invoquée en permanence par Eichmann comme une justification de ses actes.

Dans ce qui va suivre, je me propose d'étayer nos analyses en puisant dans un ouvrage récent du juriste Olivier Jouanjan, consacré à l'idéologie juridique telle qu'elle se donne dans le discours et la pratique nazies du droit. Se donnant pour tâche d'en penser « les logiques les plus profondes »⁸, le livre repère une diversité de processus de « conversion », d'« inversion » et de « perversion » du droit. Je les rattacherai d'abord (1) à ce que, lisant Arendt, nous avons appelé la spontanéité organisée, elle-même liée à ce qu'elle décrit comme dés-intéressement, ainsi qu'à « l'idéalisme greffé sur un réalisme froid »⁹ dont parle O. Jouanjan et que l'on retrouve très exactement chez Eichmann, et (2) au *Führersprinzip* et à la déformalisation nazie du droit ensuite. Je me demanderai enfin (3) si, comme l'écrit O. Jouanjan, avoir identifié de telles logiques peut nous permettre de « débusquer, par delà la seule imprécation morale, quelques logiques malsaines qui pourraient, sous d'autres visages, être à l'œuvre aujourd'hui »¹⁰.

Deux remarques avant de commencer.

Il y a de grandes différences entre ceux pour qui Arendt compte aujourd'hui (que ce soit pour l'encenser ou la critiquer). Elles sont dues en particulier aux paysages intellectuels dans lesquels les lecteurs d'aujourd'hui situent son œuvre, aux rapprochements et aux éloignements qu'ils effectuent, que les rapprochements aient lieu avec des penseurs dont elle a elle-même commenté l'œuvre (Heidegger), avec d'autres, contemporains, mais qui n'ont pas sollicité son attention (Levinas, Adorno, Leo Strauss), mais aussi avec des penseurs dont l'œuvre s'est déployée après sa mort (Foucault). En réfléchissant à la façon que nous avons eue de procéder, je me dis qu'Anne-Marie et moi avons aussi, attiré Arendt dans un certain paysage intellectuel. Nous l'avons dissociée de Stanley Milgram et, n'en déplaise à Emmanuel Faye, de Heidegger, mais nous l'avons rapprochée, à leur corps défendant pourrait-on dire, de David Cesarani et de Bettina Stangneth, mais aussi de Franz Neumann, de Hans-Günther Adler, de Claude Lefort et d'Emmanuel Kant. Je le fais maintenant avec Olivier Jouanjan, dont le livre est dédié à Jeremy Adler, le fils de H.-G. Adler, auteur d'un ouvrage essentiel sur Theresienstadt qui vient juste d'être traduit en anglais¹¹, et pour qui *Behemoth. Structure et pratique du national-socialisme* de Franz Neumann¹² est un ouvrage pionnier.

⁴ H. Arendt, « Eichmann à Jérusalem », ci-après *EJ*, trad. A. Guérin, révisée par M.-I. Brudny, revue par M. Leibovici, *OTEJ*, p. 1149. Les italiques sont dans le texte.

⁵ *Ibid.*, p. 1160.

⁶ Claude Lefort, *La Complication. Retour sur le communisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 199.

⁷ *Ibid.*, p. 193.

⁸ Olivier Jouanjan, *Justifier l'injustifiable. L'ordre du discours juridique nazi*, ci-après *JJ*, Paris, PUF, 2017, p. 10.

⁹ *Ibid.*, p. 131.

¹⁰ *Ibid.*, p. 10.

¹¹ H.-G. Adler, *Theresienstadt, 1941-1945. Das Antlitz einer Zwangsgemeinschaft* (1955), Wahllstein Verlag, 2005. *Theresienstadt 1941-1945 : The Face of a Coerced Community*, trad. B. Cooper, Cambridge University Press, 2017.

¹² Franz Neumann, *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme* (1942-1944), trad. G. Dauvé, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1987.

Deuxième remarque, la façon dont Nicolas Weil a rendu compte de l'ouvrage d'Olivier Jouanjan au moment de sa parution est symptomatique d'un des obstacles les plus fréquents que nous avons rencontrés tout au long de notre travail, à savoir la routine avec laquelle on se sent obligé de présenter tout nouveau livre ayant trait au nazisme comme une réfutation supplémentaire d'*Eichmann à Jérusalem* :

Olivier Jouanjan cherche à comprendre comment une corporation, assez peu nazie avant 1933 et qu'Hitler méprisait, s'est inscrite dans le courant plutôt que d'opter pour l'attentisme. L'acceptation de l'inacceptable a-elle découlé de la pure application de la loi ou du règlement ? Du coup, le positivisme juridique, thèse développée par le philosophe autrichien Hans Kelsen (1881-1973), pour qui toute légitimité d'une loi tient à sa forme même quel que soit son contenu, pourrait être tenu responsable de la criminalité de bureau. La routine ou l'« absence de pensée », par quoi Hannah Arendt voulut éclairer le cas Eichmann, feraient le reste. Or, pour l'auteur, cette interprétation répandue ne tient pas. Les juristes nazis furent des adversaires résolus du positivisme juridique, où ils ne voyaient qu'une continuation du libéralisme « bourgeois » abstrait et « juif » (Kelsen fut lui-même contraint de fuir le Reich après l'annexion de l'Autriche). Pour eux, le droit a bel et bien un contenu : l'idéologie völkisch, l'unité fantasmée du peuple s'incarnant dans son Führer à partir duquel il convient de reconstruire l'édifice légal.¹³

Nicolas Weil embarque ici Olivier Jouanjan, qui ne mentionne jamais ni le nom d'Arendt ni le cas du criminel de bureau, dans le serpent de mer de la polémique, alors même que ses découvertes permettent d'étoffer, d'amplifier, les analyses d'Arendt, dans *Eichmann à Jérusalem* en particulier.

L'auto-destruction du soi (Jouanjan) et le dés-intéressement totalitaire (Arendt)

Pour mettre à jour des dispositifs de pervertissement, il ne faut pas partir de la mise en place effective des institutions nazies, mais identifier après coup ce qui avait déjà commencé à s'affaïsser dès avant janvier 1933, le terrain miné labouré par les nazis et qu'ils ont reconfiguré. Un régime totalitaire n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel bleu, ce qui ne signifie pas que l'événement advenu soit contenu en filigrane dans ce qui se produira. Ce serait passer à côté du sans-précédent qu'ont été, selon Arendt, le totalitarisme en général et le nazisme en particulier. Toute l'analyse d'O. Jouanjan relève d'un souci analogue qu'il exprime à plusieurs reprises.

Ainsi le premier chapitre de *Justifier l'injustifiable* part du constat de l'étonnante rapidité avec laquelle s'est fait l'alignement des universités aux mesures mises en place dès la prise du pouvoir par Hitler¹⁴. Il fut facilité par l'usage d'un certain nombre de mots déjà répandus dans les milieux intellectuels, « Volk (peuple), Gemeinschaft (communauté), Volksgemeinschaft (communauté populaire), Führer (chef) ». Face à cela, O. Jouanjan nous met en garde contre la « grave erreur rétrospective (qui consisterait à en) assigner l'usage, avant 1933 (...) aux seuls discours explicitement ou implicitement d'extrême droite ». Ces mots circulaient « de tous côtés, de la gauche marxiste à l'extrême droite, en passant par les démocrates ». Mais il n'en reste pas moins, ajoute-t-il, que quelque chose de décisif s'est produit « en 1933, lorsque le mouvement nazi (a imposé) brutalement sa sémantique politique (...) : alors (ont triomphé) sans discussion possible les significations qui avaient été portées,

¹³ Nicolas Weil, « Le droit au service des nazis », *Le Monde*, 23 février 2017.

¹⁴ « vous savez ce que c'est qu'une mise au pas. Et cela signifiait que les amis aussi s'alignaient ! (...) Je vivais dans un milieu intellectuel et je pouvais constater que suivre le mouvement était pour ainsi dire la règle parmi les intellectuels, alors que ce n'était pas le cas dans d'autres milieux » (Hannah Arendt, « Seule demeure la langue maternelle », in *La tradition cachée. Le Juif comme paria*, trad. S. Courtine-Denamy, Paris, Bourgois, 1987, p. 237).

avant 1933, par les seuls milieux *völkisch* et nazis »¹⁵. L'une des premières expressions emblématiques de cette uniformisation fut la mise en circulation d'un certain nombre de mots déplacés de leur contexte d'origine, comme celui de « *Gleichschaltung* (littéralement la "synchronisation") » pour qualifier l'alignement, la mise au pas, demandés à tous. Indiquant la nature dynamique du totalitarisme nazi, son caractère de « mouvement de la société tout entière » exactement repérés par Arendt dans *Les Origines du totalitarisme*, il faisait directement pressentir l'ordre nouveau en train d'advenir : « Il faut, écrit O. Jouanjan, faire marcher dans la même direction et au même rythme l'ensemble des institutions, des organisations sociales et des forces vives de la nation allemande »¹⁶. La mise au pas a été facilitée par cette façon très particulière que le discours nazi a eu de retourner les significations et de remplacer « des concepts par leur sinistre doublure, comme autant de petits pièges, de mines anti-personnel »¹⁷. Cette dernière expression est particulièrement bien venue dans la mesure où cela est arrivé à une notion aussi familière que le *Selbst*, le soi-même ou plutôt le « par soi-même ».

L'une des premières institutions à avoir été visée par la « mise au pas » fut l'université, avec la loi du 22 avril 1933 qui promulguait un « droit des étudiants » accordant une reconnaissance juridique aux corporations étudiantes (*Studentenschaften*) préexistantes et y introduisait, comme à tous les niveaux de l'université, le *Führerprinzip*¹⁸, tout en faisant du « principe racial » une condition *sine qua non* pour en être membre. Le but de ce droit n'était pas de réguler les relations entre les acteurs de l'université, mais de former un nouveau type d'étudiant « soldatesque » (*soldatisch*) et animé par un esprit de camaraderie, selon un commentaire de cette loi par un professeur de droit de l'époque. Un an plus tard une grandiose cérémonie est venue célébrer la Constitution offerte à la *Deutsche Studentenschaft*. Elle fut commentée avec enthousiasme par ce même professeur qui insistait sur « "l'auto-responsabilité" », la « "libre administration" » ou encore l'« "auto-administration", la *Selbstverwaltung* » caractérisant désormais la corporation étudiante. Alerté par ces vocables, O. Jouanjan nous prévient de « la prudence qu'on doit avoir à l'égard de l'usage du *Selbst* (soi-même) dans les discours de l'époque (car il ne signifie) pas un "pour soi" mais un "pour la communauté", une communauté qui est comme le grand *Selbst* où tous les petits *Selbst* pourraient enfin se réconcilier avec "eux-mêmes" »¹⁹.

Heidegger a directement mis la main à la pâte de ce dispositif de pervertissement dans son commentaire du nouveau droit des étudiants à l'occasion du *Discours de rectorat* du 27 mai 1933. Il y donne en particulier sa propre définition de la liberté. D'un côté, il semble reprendre une formule kantienne : « se donner sa propre loi, telle est la liberté la plus haute ». Mais d'un autre côté, il annonce qu'avec ce nouveau droit, « le concept de la liberté de l'étudiant allemand est désormais ramené à sa vérité ». C'est là que Heidegger se rend coupable d'un des nombreux gestes de pervertissement délibéré de sa propre pensée qui signent son adhésion au nouveau régime, lorsqu'il annonce que la liberté vraie de l'étudiant, identique à celle du corps des étudiants, est contenue dans « l'obligation et le service » de ce corps²⁰. Ce qu'O. Jouanjan commente ainsi : « La liberté "vraie" est donc *Bindung*, obligation, soumission et *Dienst*, service »²¹. On ne peut s'empêcher de penser au slogan « La liberté c'est l'esclavage » de 1984.

¹⁵ O. Jouanjan, *Jl*, p. 64

¹⁶ *Ibid*, p. 67. Jouanjan met en lumière l'étrange mixte de biologisme vitaliste et de mécanique artificialiste qui caractérise cette « communauté *organique mécanisée* » (*Ibid.*), indiquée par le mot *Gleichschaltung*, issu du vocabulaire de l'électricité, selon le travail d'entomologiste de Viktor Klemperer (*LTI, la langue du III^e Reich*, Albin-Michel, 1996, p. 202). Voir aussi M. Leibovici, « Les fables politiques de Charlotte Beradt », in Charlotte Beradt, *Rêver sous le Troisième Reich*, trad. P. Saint-Germain, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 2002, p. 19 et 27-28.

¹⁷ O. Jouanjan, *Jl*, p.75.

¹⁸ J'y reviendrai un peu plus loin.

¹⁹ O. Jouanjan, *Jl*, p. 77.

²⁰ Extraits du *Discours de rectorat* traduits et cités par O. Jouanjan, *ibid.*, p. 69-70

²¹ O. Jouanjan, *Jl*, *Ibid.*

A propos des professeurs qui s'engagèrent clairement dans la « "rénovation allemande du droit" », O. Jouanjan écrit qu'ils ont choisi de « *grandir* et de *se grandir*, (de) s'auto-élever (on dirait en allemand *sich selbst erheben*) », et il ajoute la remarque essentielle selon laquelle « leur "*Selbst*", leur Soi, (allait s'autodétruire) dans cette expérience »²². Comment comprendre qu'une auto-élévation de soi puisse en revenir à une destruction de soi ? Tout nationalisme ne requiert-il pas de chacun qu'il se subordonne aux intérêts supérieurs d'un ensemble plus grand que lui ? Il y a davantage dans ce que, lisant Arendt, nous appelons la *spontanéité organisée*, cette captation du mouvement fondamental de l'existence humaine qui va bien au-delà d'une influence, d'une imprégnation, ou même d'une secondarisation de soi au nom de la grandeur supposée d'une nation à défendre. L'homme nouveau que le projet totalitaire vise à fabriquer systématise « le déracinement et la superfluité qui ont constitué la malédiction des masses modernes »²³ atomisées. Chacun y est constamment renvoyé à sa propre inutilité au sens où sa propre existence devient indifférente sans que se reconstituent de nouveaux intérêts communs, c'est-à-dire en termes arendtiens, de nouveaux « "entre" qui (terrain ou dessein commun) rempli(ssen)t toujours la fonction de lier les hommes ensemble et de les tenir séparés d'une manière articulée »²⁴. Pour Arendt le lien entre les hommes est directement garant de la consistance individuelle de chacun, aussi est-ce à lui que le totalitarisme s'attaque, faisant advenir une désolation généralisée, une « expérience d'absolue non-appartenance au monde »²⁵ qui en revient à une perte de soi. Issus de cette atmosphère, ce qu'Arendt appelle dans *Les Origines*, les « manipulateurs du système », c'est-à-dire l'élite des membres actifs du Parti, ceux qui deviendront directement des meurtriers, sont dés-intéressés, c'est-à-dire « autant convaincus de leur propre superfluité que de celles des autres »²⁶. Ils accepteront d'être sacrifiés au grand mouvement de l'histoire, non sans avoir œuvré eux-mêmes au sacrifice de leur moi, comme si leur spontanéité, c'est-à-dire leur « pouvoir de commencer du nouveau, (leur) puissance d'affirmation », impossible à éradiquer, se pervertissait « en puissance destructrice et *autodestructrice* »²⁷.

Si la puissance destructrice de ces individus dé-solés – resituée dans le contexte du déracinement et de la superfluité des masses modernes - a donné toute sa mesure ou plutôt sa démesure pendant les années où les nazis ont été au pouvoir, elle a aussi pris l'allure qu'elle a eue à partir d'un événement majeur dans l'histoire européenne du XX^{ème} siècle : la guerre de 14-18 ou plutôt les conséquences de cette guerre sur la génération dont les pères avaient subi les orages d'acier. O. Jouanjan revient sur la radicalisation qui a miné la République de Weimar – et que l'on retrouve aussi bien dans une « posture marxiste (que dans) une vision fascisante ». Les jeunes gens de 1920 « au moment de leur adolescence, et donc de leur constitution morale et intellectuelle », ont appris que le monde était d'une rugosité de pierre et qu'il exigeait le sacrifice, ou encore que « le sujet (n'était) plus premier ». « L'expression de cette rugosité du monde » était formulée ainsi : « nous ne sommes, et moi-même dans ce "nous", que matière brute, tous égaux et tous susceptibles d'être sacrifiés sur l'autel de l'œuvre commune »²⁸. H. Arendt consacre elle aussi un chapitre des *Origines du totalitarisme* à analyser la mentalité de la « génération du front », à laquelle Hitler avait « presque exclusivement fait appel » dès le début de sa carrière. La guerre de 14 s'était révélée comme « une majestueuse roue d'abattoir », « grande égalisatrice » oblitérant toutes les différences individuelles. Les hommes y avaient subi l'humiliation de n'en être plus que les « minucules rouages ». Dès lors Hitler a fait tilt en connectant cette mentalité avec « le désintérêt propre à l'homme de masse » qui s'exprimait après la guerre comme « un désir d'anonymat, (...) d'être un simple numéro et de fonctionner comme un simple rouage »²⁹.

²² *Ibid.*, p. 81.

²³ H. Arendt, *OT*, p. 834.

²⁴ H. Arendt, « Une réponse à Eric Voegelin », in *OTEJ*, p. 972.

²⁵ H. Arendt, *OT.*, p. 835.

²⁶ *Ibid.*, p. 811.

²⁷ M. Leibovici, A.-M. Roviello, *Le pervertissement totalitaire, op.cit.*, p. 18.

²⁸ O. Jouanjan, *JJ*, p. 130.

²⁹ H. Arendt, *OT*, p. 641-642

Reconstituant de son côté « l'univers mental des enfants de la Grande Guerre », O. Jouanjan montre comment des individus s'étant défait de leur propre moi ont pu en même temps s'auto-élever. Il cite l'ouvrage d'un certain Ernst Günther Gründel paru en 1932, qui caractérise cet univers mental par deux traits : un mélange de *Sachlichkeit*, d'objectivité froide, et de mythification mobilisant un sens du grandiose. D'une part, un réalisme, adversaire de toute hypocrisie, de tout « embellissement de la réalité » , une façon froide et objective, dépourvue de sentiment, de considérer les choses, à la hauteur de la rudesse du monde. D'autre part un idéalisme, la tension vers des « buts qui surpassent l'immédiate utilité » et en appellent au sacrifice. Comme l'écrit Gründel : « "Nous sommes réalistes et idéalistes à la fois" »³⁰. Un mythe efficace viendra donner sens à un tel esprit de sacrifice : celui du Reich de mille ans prophétisé par Hitler.

Nous avons retrouvé chez Eichmann, ce côté soldatesque³¹ qui a imprégné toute la société allemande pendant l'ère hitlérienne et dont il ne s'est jamais départi, même à Jérusalem, lorsqu'il se met au garde à vous quand les juges l'interrogent. Nous avons aussi retrouvé chez lui cet « idéalisme greffé sur un réalisme froid »³² par lequel O. Jouanjan qualifie l'univers mental déployé, dès 1932, par E. Gründel. Eichmann a souvent invoqué son « idéalisme » à Jérusalem et Arendt écrit toujours ce mot entre guillemets. Dans *Les Origines* elle avait mis en cause un tel qualificatif pour qualifier les mouvements totalitaires et lui préférait celui de fanatisme :

L'idéalisme, qu'il soit puéril ou héroïque, a toujours sa source dans une conviction et une décision personnelle et reste soumis à l'expérience et à la contradiction (...). Mais à l'intérieur du cadre organisé du mouvement (...) les membres fanatisés ne peuvent être atteints ni par les épreuves, ni par l'argumentation ; l'identification avec le mouvement et le conformisme absolu semblent avoir détruit jusqu'à leur capacité d'être sollicités par une expérience, celle-ci fut-elle aussi extrême que la torture ou la peur du mort³³.

Aussi lorsqu'Eichman, croyant s'attribuer la clémence du jury cherche à se présenter comme un idéaliste, un homme pur qui oriente sa vie d'après un idéal, une perfection à viser sans qu'elle soit forcément atteignable, Arendt y débusque une toute autre attitude dans la façon même qu'il a de développer ce qu'il entendait par là : « un homme qui vivait selon son idée (...) et qui était prêt à tout sacrifier, notamment tout le monde à cette idée ». Mais le caractère principal de cet « idéalisme » est que celui qui s'y engage le fait en ne permettant jamais à « ses sentiments et ses émotions (...) d'interférer avec ses actes, en cas de conflit avec son "idée" », se conformant très exactement au modèle de la « dureté sans pitié » valorisée par Himmler. Pour illustrer cette mentalité Eichmann se vante à Jérusalem d'avoir été prêt à envoyer son propre père à la mort « si on l'avait exigé de lui »³⁴, montrant par là qu'il a délibérément sacrifié toute humanité en lui, tout reste, même infime, de sensibilité à la souffrance d'autrui. Cette neutralisation de l'affectivité est manifeste dans la *Sachlichkeit*, l'objectivité dont Eichmann est si fier et qui transpire à Jérusalem dans la façon qu'il a de se lancer dans des exposés interminables sur l'organisation de ses services, associées à une impassibilité totale lors de l'audition si éprouvante des témoignages des victimes. Il y a là bien plus que la froideur souvent constatée chez les plus grands assassins, car le mouvement de pitié n'est pas seulement anesthésié, il est redirigé vers ce « pauvre » soi-même déterminé

³⁰ O. Jouanjan, *JJ*, p. 130-131.

³¹ O. Jouanjan précise que selon V. Klemperer, le mot *soldatisch* était prégnant dans la *Lingua Tertii Imperii* (*ibid.*, p. 131). On pourrait ajouter à cela que les SS qui, selon les nazis, constituent la nouvelle « élite », sont organisés tout autrement qu'une armée au sens ordinaire du terme, ce qui compte pour eux est d'en arborer les signes extérieurs : raideur, uniformes, mais aussi organisation de défilés au pas de l'oie mettant en scène un peuple unifié marchant comme un seul homme.

³² O. Jouanjan, *ibid.*

³³ H. Arendt, *OT*, p. 614.

³⁴ H. Arendt, *EJ*, p. 1058. Les italiques sont dans le texte. Voir M. Leibovici, A.-M. Roviello, *Le pervertissement totalitaire, op.cit.*, p. 170-171.

à accomplir un devoir donné comme surhumain, mais nécessaire, d'avoir à exterminer des femmes, des enfants et des hommes désarmés, inversion perverse faisant passer l'infâme pour du sublime. Eichmann est un parfait émule de Himmler, qui concluait ainsi l'un de ses discours adressé aux SS et aux commandants des *Einsatzgruppen* : « Nous savons que ce que nous attendons de vous est " surhumain" : il vous faudra être surhumainement surhumains ». Pour y parvenir Himmler avait trouvé la parade : « Au lieu de dire, écrit Arendt, "que de choses horribles j'ai faites aux gens", les assassins devaient pouvoir dire "que de choses horribles j'ai dû faire dans l'accomplissement de mon devoir, combien cette tâche a pesé sur mes épaules" »³⁵

Le livre d'O. Jouanjan fait apparaître combien les nazis ont fait fond sur des éléments de mentalité qui s'étaient développés dans les toutes dernières années de la République de Weimar, point de départ de tout un travail de justification du droit nazi par les juristes allemands. Leur complicité fut une plaque tournante de ce régime, sans qu'ils aient été tous directement criminels, alors même qu'on retrouve la même stratégie de justification chez ceux qui, comme Eichmann, s'étaient chargés de l'accomplissement du crime lui-même.

Le *Führerprinzip* et la déformalisation du droit

Comme tous les criminels nazis sommés de s'expliquer devant les tribunaux, Eichmann a tenté de se dédouaner en déclarant qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de ses supérieurs. Dans l'Epilogue d'*Eichmann à Jérusalem*, Arendt, s'adressant à l'accusé comme si elle était elle-même juge, réfute radicalement tout recours à l'obéissance comme justification : « vous avez exécuté et donc soutenu activement une politique de meurtre de masse. Car la politique et l'école maternelle ne sont pas la même chose ; en politique obéissance et soutien ne font qu'un »³⁶. Plus tard, comme l'indique Simona Forti, prenant la mesure de l'effondrement moral provoqué par le nazisme (dont il est directement question dans *Eichmann à Jérusalem*), elle questionnera la tradition qui s'est basée sur « la relation de commandement-obéissance – tant pour la sphère politique que pour la vie morale de l'individu »³⁷ et produira une analyse critique de la prééminence de la volonté dans la philosophie morale pour articuler le jugement moral avec la faculté de jugement esthétique kantienne. Si l'on revient cependant au corps de l'analyse d'Arendt dans son *Rapport*, quelque chose d'autre est en jeu dans l'obéissance d'Eichmann lorsqu'il précise qu'il obéissait « non seulement aux ordres mais à la loi », c'est-à-dire aux paroles du Führer elles-mêmes. Or le rapport qui s'instaure entre celui qui obéit aux paroles du Führer – au travers de ce qui se donne comme loi – et le Führer lui-même ne recouvre pas exactement le rapport que l'on entretient habituellement avec un supérieur hiérarchique. Et la loi à laquelle Eichmann déclare obéir ne correspond pas tout à fait à ce que l'on entend par là dans les « régimes constitutionnels »³⁸.

Comme Arendt³⁹, O. Jouanjan montre que le nazisme détruit tout principe d'autorité et que sa domination ne peut être comprise comme le rapport d'un dominant ou d'une

³⁵ H. Arendt, *EJ*, p. 1120. Voir M. Leibovici, A.-M. Roviello, *Le pervertissement totalitaire, op.cit.*, p. 250.

³⁶ H. Arendt, *EJ*, p. 1286-1287.

³⁷ Simona Forti, *New Demons. Rethinking Power and Evil Theory Today*, Stanford University Press, 2015, p. 201. « On gagnerait beaucoup, écrit Arendt, à pouvoir éliminer du vocabulaire de notre pensée morale et politique ce pernicieux mot d'"obéissance" », H. Arendt, « Responsabilité personnelle et régime dictatorial » in *Responsabilité et jugement*, trad. J.-L. Fidel, Paris, Payot, 2005, p. 78.

³⁸ H. Arendt, *OT*, p. 820.

³⁹ « Le principe du Chef n'établit pas plus une hiérarchie dans l'Etat totalitaire qu'il ne le fait dans le mouvement totalitaire ; l'autorité de haut en bas du corps politique n'est pas filtrée par toute une série de niveaux intermédiaires comme c'est le cas dans les régimes autoritaires. La vraie raison est qu'il n'y a pas de hiérarchie sans autorité et que (...) le principe d'autorité est, pour l'essentiel, diamétralement opposé à celui de la domination totalitaire. » (*Ibid.* p. 739). Evoquant lui aussi la façon dont l'introduction du *Führerprinzip* « dans une organisation remet (...) en cause le vieux "modèle autoritaire" », O. Jouanjan ajoute : « C'est peut-être ici

Herrschaft à des subordonnés (ou des sujets) qui lui sont extérieurs. Il y a, selon Georg Mehlis, un philosophe de l'époque, une « "relation intime d'attachement (*Verbundenheit*)" » entre le Führer et le peuple, qu'il résume ainsi : « Le peuple est dans le Führer, le Führer est dans le peuple »⁴⁰. O. Jouanjan renvoie ici le lecteur à « l'ouvrage d'incorporation », par lequel C. Lefort désigne le rapport du peuple à l'Egocrate dans le totalitarisme, conception que l'on pourrait rapprocher de la thèse arendtienne selon laquelle dans un régime totalitaire, le Chef n'est pas au-dessus mais au centre de l'organisation totalitaire, sa volonté l'animant de l'intérieur⁴¹. L'un des apports les plus nouveaux du livre d'O. Jouanjan est sa découverte de la remise à l'honneur par les juristes d'un mot issu de l'ancien droit germanique pour désigner le rapport entre le Führer et ses proches et de là au peuple, qui deviendra un mot courant de la *Lingua Tertii Imperii* : la *Gefolgsschaft*, traduit en français par « truste », une troupe de compagnons armés dont le lien avec son prince repose sur un serment de fidélité. Ceux qui le prononcent ne sont pas exactement des sujets : quand bien même être sujet consiste en une subordination ou un assujettissement, c'est aussi faire face, en tant que personnalité individuelle à la personnalité du Prince ou de l'Etat. Ici, le Führer n'est pas séparé de sa troupe et les fidèles le soutiennent intérieurement, sans réserve :

*L'Allemand ordinaire (...) doit comprendre qu'il n'y a de communauté véritable que si le chef peut compter sur l'adhésion aveugle et inconditionnelle de sa truste dont le principe est la fidélité, la loyauté (Treue). Cette adhésion ne peut se satisfaire de la simple obéissance, par le comportement extérieur, à la volonté du chef. Elle suppose et impose la mobilisation totale du cœur et de l'esprit de l'antrusion pour son chef.*⁴²

A l'incorporation totalitaire repérée par Lefort, O. Jouanjan ajoute un principe d'incarnation, d'identification réciproque, tel que que « le chef n'est pas séparé de sa troupe. Il est sa *Gefolgsschaft* »⁴³. Arendt relève elle aussi la fréquente invocation par Eichmann du serment le liant, lui comme tous les SS, à Hitler, ce qui induisait chez lui une « loyauté extraordinaire envers Hitler et les ordres du Führer »⁴⁴. Dans *Les Origines*, elle voyait en cette « loyauté totale (la) base psychologique de la domination totale », la relation entre Hitler et ses subordonnés se présentant comme une relation d'« identification complète »⁴⁵. « Tout ce que vous êtes », déclare Hitler, « vous l'êtes à travers moi ; tout ce que je suis, je le suis seulement à travers vous »⁴⁶. Ce que nous commentons ainsi : « Entre la volonté de Hitler et celle d'Eichmann, il y a sinon fusion, du moins transfusion immédiate »⁴⁷

Même si l'on peut parler ici d'une dimension psychologique, au sens où la relation d'obéissance engage le psychisme du sujet, cette dimension ne se déploie que si l'on tient compte de l'institutionnalisation des paroles du Führer comme source de ce qui se donne comme loi. Ici encore le mot loi est repris de l'ancien vocabulaire, mais le nazisme en détourne le sens pour n'en laisser subsister qu'une coquille vide. C. Lefort parle ici de « perversion de la loi » ou « de l'équivalent pervers de la loi fondamentale »⁴⁸. Le mot perversion fait penser à son usage psychanalytique. Ce à quoi l'analyse du cas Eichmann par Arendt nous confronte va plus loin que la structure perverse des psychanalystes, selon laquelle, en défiant la loi de transgression en transgression, le pervers confirme ce qu'il

que se situe la distinction si difficile entre régimes autoritaires et systèmes totalitaires, une différence idéologique au-delà de similitudes évidentes dans les pratiques de l'autorité » (*Jl*, p. 295).

⁴⁰ *Ibid.*, p. 161.

⁴¹ « Par contraste avec les régimes tant tyranniques qu'autoritaires, l'image qui convient au gouvernement et à l'organisation totalitaire me semble être la structure de l'oignon dans le centre duquel, dans une sorte d'espace vide, se trouve le Chef », (H. Arendt, « Autorité, tyrannie, totalitarisme », in *OTEJ*, p. 889).

⁴² O. Jouanjan, *Jl*, p. 161.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ H. Arendt, *EJ*, p. 1160.

⁴⁵ H. Arendt, *OT*, p. 699.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 637..

⁴⁷ M. Leibovici et A.-M. Roviello, *Le pervertissement totalitaire, op. cit.*, p. 61-62.

⁴⁸ C. Lefort, *La complication, op.cit.*, 217-218.

s'acharne à détruire et témoigne encore en sa faveur. Ici, c'est l'instance même de la loi, dans sa fonction d'énonciation performative relevant d'un ordre symbolique, tiers essentiel régulant les relations entre les hommes entre eux dans une société et ne se situant pas sur le même plan qu'eux, qui est pervertie. Qu'il y ait de la loi n'est pas identifiable au contenu des énoncés juridiques et législatifs, mais à la façon dont ils se présentent. Aussi lorsque les traits caractéristiques de leur mode d'existence sont effacés, cela indique que la dimension même de la loi est pervertie, c'est-à-dire en fait abolie. Parmi ces traits, la relative stabilité des lois et du droit par rapport aux événements ; leur caractère de généralité par rapport aux situations particulières, leur distance, contrairement aux décrets, à l'égard des cas concrets, à quoi il faut ajouter le fait que les lois sont écrites et publiques. Dans *Les Origines*, Arendt avait montré non seulement comment « la volonté du Führer (pouvait) s'incarner en tout lieu et en tout temps, (...) lui-même (n'étant) assujetti à aucune hiérarchie »⁴⁹, mais aussi qu'elle devait être comprise à mi-mots, implicitement, d'où l'importance du langage codé : « Un nazi digne de confiance n'était pas celui qui obéissait aveuglément aux ordres de Hitler, mais celui qui était capable de discerner, derrière ces ordres la volonté de Hitler »⁵⁰. Mais si, concernant l'instance de la loi, nous maintenons avec Lefort le terme de perversion, c'est qu'il en subsiste quelque chose, comme si la loi continuait de se donner « quoique monstrueusement »⁵¹, c'est-à-dire à l'instar d'une caricature, rejoignant ainsi le statut de façade que revêtent toutes les institutions du monde ancien, dont l'Etat lui-même, selon les analyses d'Arendt dans *Les Origines*⁵²

Ce que devient le droit en régime nazi en est, selon O. Jouanjan, le signe le plus manifeste. Le positivisme juridique a souvent été critiqué pour son incapacité à fournir un rempart contre le nazisme, car il renonçait à s'appuyer sur des principes et des valeurs extrinsèques au droit : si on admet que « la loi c'est la loi », quelle résistance est-elle possible quand la loi est injuste voire criminelle ? Comment se fait-il alors que l'ennemi pour les juristes nazis – Carl Schmitt en tête – ait précisément été le positivisme juridique, expression, qui plus est, du « légalisme » et de l'abstraction juive ? Pour le comprendre il faut aborder avec O. Jouanjan le statut du droit dans le nazisme, qu'il caractérise comme une pratique généralisée de renversement (*Umwertung*) de toutes les valeurs juridiques traditionnelles, dans l'optique d'une rénovation du droit conçue comme un retour à une origine fantasmée. Son creuset est le *Führerprinzip*, institué comme « principe juridique suprême, celui en lequel (...) toutes les valeurs traditionnelles du droit peuvent s'inverser et s'inversent effectivement »⁵³.

Innombrables sont les dénonciations de l'abstraction, de la pensée séparatrice, au nom de soi-disant concepts concrets, comme la *Gliedstellung* ou le statut, la position en tant que membre de la communauté. Les formes juridiques sont l'élément libéral que les nazis veulent extirper du droit ou de ce qui en tient lieu, car le mot droit lui-même est investi d'une nouvelle signification. Le droit n'est plus forme mais *Gestalt*, figure, associée à une signification dynamique, la *Gestaltung*, la configuration. La forme abstraite, extérieure par rapport à la

⁴⁹ H. Arendt, *OT*, p. 739.

⁵⁰ H. Arendt, « Autorité, tyrannie, totalitarisme », *op.cit.*, p. 886. Ce que nous avons compris d'Eichmann à Jérusalem nous conduirait à nous dissocier de certaines formulations présentes dans le livre de S. Forti à propos de l'obéissance d'Eichmann. Eichmann, écrit-elle « ne fait pas le mal en transgressant la loi pour faire le mal mais en observant complètement la loi indépendamment de son contenu » (*New Demons, op.cit.*, p. 193. Notre hypothèse est qu'il ne s'agit plus à proprement parler d'une loi mais de sa caricature.

⁵¹ C. Lefort, *La complication, op.cit.* p. 220

⁵² « L'appareil d'Etat est transformé en organisation de façade composée de bureaucrates sympathisants, dont la fonction consiste, pour les affaires intérieures, à répandre la confiance parmi les masses de citoyens simplement coordonnés, et pour les affaires étrangères, à donner le change au monde extérieur non totalitaire. Le Guide, en sa double qualité de chef de l'Etat et de guide du mouvement réunit en sa personne une inflexibilité de militant portée à son plus haut degré et la confiance que la normalité inspire » (H. Arendt, « Les origines... », *op.cit.*, p. 749. Dans tout ce chapitre, Arendt est redevable, sans suffisamment reconnaître sa dette, au *Behemoth. Structure et pratique du national-socialisme*, de Franz Neumann. De son côté, O. Jouanjan consacre un important chapitre à la différence entre le nazisme et le fascisme italien concernant l'Etat, à la lutte autour du mot Etat lui-même et à ce qui se dit au travers de la doctrine de l'Etat total développée par un élève de Carl Schmitt, Ernst Forsthoft (*JJ*, p. 164 sq.).

⁵³ O. Jouanjan, *JJ*, p. 163.

chose, est taxée de formalisme, alors que la forme concrète configure, c'est-à-dire, selon les mots de Goebbels, « élimine tout ce qui est malade, ouvre la voie à ce qui est sain »⁵⁴. La configuration c'est l'union de la forme et du contenu, qui suppose un principe actif immanent, c'est-à-dire l'acte d'une personnalité configurante. Dès lors, le droit s'identifie à la forme de vie effective de la communauté, la normalité « juridique » nazie colle à la peau, le droit en revient à la moralité au sens des mœurs (*Sittlichkeit*). Ainsi une simple défaillance organique (et en premier lieu une imputation raciale) devient le motif immédiat d'imputation d'une faute. Tout écart individuel dans l'ordre communautaire est une menace, le cas le plus ordinaire peut à tout moment entrer dans l'ordre de l'exception et de l'urgence, si le juge doit juger à partir de son « sain sentiment racial »⁵⁵.

Cela se traduit pour Eichmann par le fait qu'il n'obéit pas à Hitler comme à une injonction extérieure, mais comme à un principe intérieur selon lequel il faut, selon une formule d'Hans Frank citée par Arendt, agir « de telle manière que le Führer s'il avait connaissance de ton action l'approuverait »⁵⁶. O. Jouanjan s'attarde sur cet aspect essentiel qu'il trouve particulièrement formulé dans un texte de Hans Blumenberg qu'il cite longuement et synthétise ainsi : « l'obéissance, prise dans le régime existentiel de la "fidélité inconditionnelle" n'est pas simple obéissance formelle aux ordres formels. Elle est, plus subtilement, plus dangereusement aussi, comme le dit Blumenberg (...) "obéissance présomptive" »⁵⁷. Les ravages de ce type d'obéissance éclatent si l'on revient au tout dernier exploit d'Eichmann lorsqu'à la toute fin de la guerre, il désobéit à Himmler, son supérieur hiérarchique, qui avait ordonné d'arrêter les déportations, comme si cet ordre contrevenait à la volonté supposée de Hitler de poursuivre coûte que coûte la tâche criminelle entamée⁵⁸.

C'est effectivement la domination légale-rationnelle qui est détruite dans tout cela. Et le livre d'O. Jouanjan nous engage à réfléchir à la signification essentielle des formes – et non du formalisme – juridique, pour la distance, la médiation, qu'elles introduisent dans les rapports sociaux, et nous préservent du chaos organisé.

Dès *Les Origines du totalitarisme*, Arendt en avait reconnu l'importance lorsqu'elle écrivait que le premier pas sur la route menant à la domination totale était le meurtre de la personne juridique, qui permettait de soustraire certaines catégories de personnes à la protection de la loi, en remplaçant l'abstraction formelle par une catégorisation censée adhérer à une « réalité » objective. Elle analysait aussi comment le camp de concentration était fondé sur une inversion radicale du droit, là où les criminels en étaient l'aristocratie et où l'arbitraire et l'imprévisible étaient la norme. En se documentant en vue du procès Eichmann, Arendt découvrira plus tard qu'à Theresienstadt la perversion atteignait son comble, quand des juristes juifs internés avaient été contraints de jouer le jeu d'une caricature de droit et de faire comparaître devant de pseudo-tribunaux des affamés coupables d'avoir volé un morceau de pain et condamnés d'avance à mort pour cela⁵⁹.

⁵⁴ cité par O. Jouanjan, *Jl*, p. 224. Pour approfondir l'importance de cette volonté de configurer, voir Miguel Abensour, « Architecture et régimes totalitaires », *La part de l'œil*, n°12, 1996. Repris chez Sens&Tonka, *De la compacité : Architecture et régimes totalitaires, le cas Albert Speer*, 2006.

⁵⁵ Voir F. Neumann, *Behemoth. Structure et pratique du national-socialisme*, *op.cit.*, p. 414. Et aussi Anne-Marie Roviello, « L'Etat de droit et la question du formalisme », *Les choses politiques*, n°18, hiver 1994-1995, p. 112 sq.

⁵⁶ cité par H. Arendt, *EJ.*, p. 1150.

⁵⁷ O. Jouanjan, *Jl*, p. 290.

⁵⁸ Commentant un ouvrage d'Edouard Husson, *Heydrich et la solution finale*, Perrin, 2012, O. Jouanjan y relève la citation d'un interrogatoire d'Eichmann « dans lequel celui-ci expliquait comment une simple indication d'Himmler, même très brève, déclenchait un flot de travaux et de réunions dans les services pour donner corps à la volonté du Reichsführer de la SS. L'indication laconique d'un but à atteindre déléguait aux subordonnés la responsabilité de sa réalisation. La délégation de responsabilité était le modèle "non autoritaire" de management de la S.S. » (*Ibid.*, p. 296).

⁵⁹ sur Theresienstadt et le livre d'H.-G. Adler, voir M. Leibovici et A.-M. Roviello, *Le pervertissement totalitaire*, *op.cit.*, p. 135. sq.

Des logiques totalitaires dans un monde qui ne l'est pas (encore ?)

L'insistance d'Arendt sur la question du sans précédent importe pour se garder de procéder par analogie, soit en plaquant sur notre époque les traits caractéristiques d'une autre⁶⁰, soit, sous prétexte que l'on y reconnaît des dispositifs dont la logique reproduit certains dispositifs totalitaires, de considérer notre société comme déjà totalitaire, d'un totalitarisme soft encore plus efficace que les vieux totalitarismes parce que nos régimes n'auraient même plus besoin de la terreur pour arriver aux mêmes fins. Arendt n'a jamais pensé cependant que le nazisme ou le stalinisme une fois défaits n'auraient constitué qu'un mauvais rêve évanoui dès le retour de la démocratie, comme si rien n'était passé de ces époques à l'époque suivante. En même temps sa réflexion sur le totalitarisme a toujours été une boussole pour scruter les points sensibles du présent à partir desquels de nouvelles cristallisations catastrophiques pourraient advenir, sans qu'elle se prenne jamais pour une futurologue. Dans cet esprit, je voudrais juste, pour terminer, indiquer une piste à explorer dans cette double direction en m'appuyant sur les dernières pages de *Justifier l'injustifiable*.

O. Jouanjan y revient sur la carrière de Reinhard Höhn, « l'un des écrivains les plus radicaux du droit public nazi », qui théorisa très tôt « la notion proprement nazie de la communauté, comme fusion entre un *Führer* et sa *Gefolgschaft* », qu'il distingue très nettement du fascisme dictatorial. Entre la fin 1933 à 1937, il fut « l'un des hiérarques de la SS qui n'ont d'autres supérieurs que Himmler (...), Heydrich (...) et Werner Best », puis professeur à la Faculté de droit de Berlin et finit en 1944 « "SS-Oberführer", l'un des grades les plus élevés de l'Ordre noir »⁶¹. Malgré quelques déboires après la guerre, Höhn réussit à faire valoir ses compétences dans le monde entrepreneurial en matière de techniques de management. O. Jouanjan montre comment on retrouve chez lui le refus d'une forme autoritaire de management, où les ordres vont de bas en haut, pour recycler chez le subordonné une forme d'obéissance présomptive, telle qu'il est nanti d'une « "responsabilité de l'action" (*Handlungsverantwortung*) ». Une importante latitude présentée comme une liberté des moyens lui est accordée, pour accomplir, sans que cela soit précisé par des ordres explicites, ce que veut la « "responsabilité de la direction" (*Führungsverantwortung*) » qui se contente de fixer des objectifs. « Ce qui produit, commente O. Jouanjan, une double injonction contradictoire (...) : tu es libre de vouloir ce que je veux »⁶².

Sachant l'abandon de plus en plus marqué du modèle autoritaire dans les techniques de management contemporaines⁶³, qui se répandent aussi dans les services publics, cela donne à réfléchir sur le type d'individualité requis de nos jours par les entreprises, sur la façon dont l'implication subjective y est requise et les conséquences que cela peut avoir sur l'implication politique des citoyens. Certains juristes, comme Alain Supiot, nous mettent en garde contre l'affaiblissement néo-libéral de la loi au profit d'institutions purement contractuelles, ou encore contre la prise en compte de la loi et du droit, « non plus comme les cadres stables de la vie en société, mais comme de purs instruments, comme des produits »⁶⁴. D'autres comme Mireille Delmas-Marty nous alertent contre la dérive contenue dans l'inscription des dispositifs de l'état d'urgence dans le droit commun, qui consiste entre autres à abandonner la légalité des délits et des peines « au profit de définitions de plus en plus imprécises qui transforment toute

⁶⁰ Arendt, se souvient E. Young-Bruehl, « commençait toujours une phrase avec « il y a, bien sûr, toujours eu... » et concluait avec « mais le caractère véritablement nouveau est... » (*Why Arendt matters*, Yale University Press, 2006, p. 8) .

⁶¹ O. Jouanjan, *Jl*, p. 115, 117, 122 & 124.

⁶² *Ibid.*, p. 296-297.

⁶³ Documenté en particulier par Luc Boltanski et Eve Chiapello dans le désormais classique *Le nouvel esprit du capitalisme* (Gallimard, 1999).

⁶⁴ Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, 2015. Le grand intérêt de ce livre est, entre autres, qu'il établit une corrélation entre le devenir contemporain de la loi non avec le totalitarisme nazi mais avec le totalitarisme soviétique, donnant ainsi à comprendre ce qu'il en est du « processus actuel d'hybridation du communisme et du capitalisme », tel qu'on peut l'observer en Chine (p. 163).

une population en suspects potentiels (...). De la punition d'une faute à sa prévention puis à la prédiction de la dangerosité, ces mesures neutralisent par avance et sans limites les suspects supposés »⁶⁵.

Il ne s'agit pas pour autant de caractériser l'ensemble de notre société comme relevant d'un totalitarisme soft, tant il importe de ne pas négliger les possibilités d'action qui y sont encore constitutionnellement garanties, à charge peut-être de scruter la façon dont de jeunes individus éventuellement formés à fonctionner comme parties prenantes des nouveaux dispositifs de management dans des entreprises qui ne sont plus tout gérées selon des hiérarchies autoritaires⁶⁶ s'emparent de ces possibilités d'action. La question à se poser serait alors de savoir si le type d'organisation politique qu'ils se donnent rejoue – et ce serait très inquiétant – ce type de fonctionnement ou si au contraire l'action leur donne l'occasion de libérer leur propre capacité d'initiative à plusieurs de toute inféodation à une quelconque volonté sensée réaliser ses objectifs par leur intermédiaire.

⁶⁵ Lettre ouverte de Mireille Delmas-Marty au président de la République, *Le Monde*, 30/6/2017. Voir aussi les positions récentes prises par Henri Leclerc.

⁶⁶ Je pense en particulier à la gestion des ressources humaines dans les start up. Un texte intéressant à cet égard sur le blog d'un certain Arnaud Bouchon, dont j'extrai par exemple ceci : « Dans une start-up, pas d'horaires, pas de badges...mais des objectifs et de l'action ! Les objectifs sont fixés par le management, parfois même par les salariés eux-mêmes ».

En ligne : <https://www.islean-consulting.fr/fr/lean-startup/quelle-gestion-des-ressources-humaines-dans-les-start-ups/> Consulté le 24/10/2017.